

**L'UIMM-GL AU SERVICE DE L'INDUSTRIE
DE LA GIRONDE ET DES LANDES**

- RAPPORT MORAL D'ACTIVITÉ EXERCICE 2004 -

PLAN DU RAPPORT

I – Les industries de la Métallurgie de la Gironde et des Landes dans la tourmente de la dépression industrielle	p.3
◆ Situation de la croissance mondiale et dégradation de la compétitivité dans la zone euro	p.3
◆ Difficultés de la production industrielle, déclin de l'emploi industriel et montée de l'anxiété sociale	p.4
◆ Situation de l'industrie régionale et locale	p.6
◆ Perspectives positives d'évolution	p.7
II – L'action industrielle de l'UIMM-GL en 2004.....	p.9
◆ Les modalités d'implication de l'UIMM-GL.....	p.9
◆ Détail des actions.....	p.9
◆ Le service individualisé aux entreprises et les actions collectives	p.11
◆ Visibilité et accessibilité des marchés, et recentrage stratégique	p.12
III – L'action juridique et sociale au cours de l'exercice 2004.....	p.13
◆ Négociation collective.....	p.13
◆ Emploi et connaissance des métiers industriels.....	p.15
◆ Développement des compétences par la formation initiale et continue.....	p.20
◆ L'action du service juridique de l'UIMM	p.23
IV – Quelle défense pour l'industrie et les entrepreneurs industriels ?	p.24
◆ Les relations avec les acteurs institutionnels et les décideurs politiques	p.24
◆ Les relations avec les autres acteurs du monde de l'entreprise.....	p.25
◆ L'ouverture sur d'autres composantes de la société.....	p.26
◆ L'affirmation d'une défense stratégique de l'industrie et des entrepreneurs.....	p.26
ANNEXES	p.28

Il est de coutume de commencer le rapport d'activité de l'exercice par une présentation de la situation économique des industries de la Métallurgie, destinée à éclairer le contexte de l'activité de notre organisation professionnelle.

Cette précaution rhétorique revêt aujourd'hui à l'issue de l'exercice 2004 et du 1^{er} semestre 2005, une dimension essentielle, car elle illustre les difficultés rencontrées par la grande majorité des adhérents de l'UIMM Gironde-Landes depuis de nombreux mois.

I. LES INDUSTRIES DE LA MÉTALLURGIE DE LA GIRONDE ET DES LANDES DANS LA TOURMENTE DE LA DÉPRESSION INDUSTRIELLE

◆ L'année 2004 a été exceptionnelle pour l'économie mondiale : la croissance a représenté 5,1 % et les échanges internationaux ont cru de 10 %.

➤ Cette conjoncture mondiale s'explique surtout par l'accélération de l'expansion des économies émergentes (+ 7,2 %), notamment en Asie, en Russie et dans les pays de l'Est, mais également au Moyen-Orient et en Amérique Latine.

Ainsi, la croissance chinoise s'est établie à 9,5 % en 2004, sur la base d'une croissance industrielle particulièrement forte, de l'ordre de 19 % l'an en 2004, ramenée aujourd'hui à 16 %.

L'émergence de nouveaux acteurs s'exprime aussi par un bouleversement du commerce international et notamment par le développement spectaculaire des exportations chinoises. Après avoir dépassé celles de la France, les ventes de la Chine sont désormais supérieures à celles du Japon depuis le printemps 2004 et viennent talonner les exportations américaines. La Chine est devenue le deuxième exportateur mondial, et le deuxième pays consommateur de pétrole.

Simultanément, on a pu constater une croissance insuffisante de la demande en Europe et au Japon, ainsi qu'une modération de la croissance aux Etats-Unis (3,5 % l'an au premier trimestre 2005) où le dynamisme des investissements des entreprises s'émousse (3,5 % l'an début 2005 contre 13 % l'an les trois derniers trimestres 2004), et où certains secteurs importants, tels que l'automobile, sont confrontés à une crise structurelle.

Dans la zone euro, la croissance qui s'est établie à 1,7 % en 2004 aura peine à dépasser 1,5 % en 2005. Dans cette zone, les disparités selon les pays sont fortes. En France, en moyenne annuelle 2004, la demande intérieure a progressé de 3,1 %, mais le PIB a augmenté seulement de 2,1 %, en raison de la faiblesse des exportations. La dégradation des comptes extérieurs exprime une détérioration de la compétitivité-prix.

Selon les dernières sources disponibles, la croissance du PIB français s'établirait à 2,1 % pour l'exercice 2004, traduisant la poursuite d'une détérioration de notre compétitivité dans le nouveau contexte mondial.

Par ailleurs, plus que jamais à l'image de la réponse du Secrétaire d'Etat au Trésor américain à ses homologues européens en 1971, « le dollar est notre monnaie, mais c'est votre problème ! ». Le dollar, tiré vers le bas par le déficit des comptes courants américains, contribue à la chute de la compétitivité européenne.

➤ C'est ainsi que la reprise européenne espérée fin 2003 a été étouffée par la dégradation de la compétitivité.

L'accélération de la croissance dans les zones émergentes a engendré un accroissement considérable des besoins énergétiques et des matières premières, conduisant à des tensions sur les cours mondiaux du pétrole, de l'acier, et des métaux non ferreux (nickel, plomb, cuivre, aluminium).

Même si l'augmentation du cours de l'euro depuis 2002 a amoindri le choc de la hausse des coûts des matières premières pour les économies européennes, le décalage avec le dollar et les zones à référence dollar accuse la diminution de la compétitivité-prix pour la zone euro.

Dans cette zone, le secteur industriel a été touché de plein fouet par la dégradation du climat des affaires, et ce mouvement commence à s'étendre au secteur des services, dans un contexte de hausse persistante des prix des matières premières.

Le secteur industriel et, en particulier, les industries de la Métallurgie sont naturellement les plus touchés, car les plus exposés aux effets de la concurrence mondiale. Pour mémoire, depuis le début de l'année 2000, la production industrielle chinoise a pratiquement doublé et celle de l'Inde a augmenté de plus d'un tiers. Quand à la production industrielle des pays de l'Est européen, elle a connu en 2004 des hausses spectaculaires : 41 % pour la République Tchèque, 35 % pour la Slovaquie et 27 % pour la Pologne.

◆ Comme partout dans la zone euro, les perspectives de la production industrielle se sont assombries en France. Mais ces difficultés sont aggravées par la dégradation de la compétitivité française envers ses voisins. Après deux années noires en 2002 et 2003, la croissance française n'a pas répondu aux attentes en 2004.

➤ Après une première période de croissance au premier semestre 2004, la France s'est engagée dans un trou d'air marqué par la stagnation du PIB à partir de l'été 2004. L'exercice 2004 a été marqué par un niveau des stocks excessif. Cette période est caractérisée par une stagnation voire un repli des investissements des entreprises, celles-ci ayant révisé à la baisse leurs projets d'investissements en liaison avec une conjoncture mondiale moins porteuse et la persistance de performances décevantes à l'exportation. Après la croissance zéro des investissements en 2004, les industriels français n'envisagent d'augmenter, d'après l'enquête trimestrielle INSEE, leurs investissements que de 1,5 % en volume et

3 % en valeur. Il s'agit de renouveler plutôt qu'étendre l'outil de production, le taux d'utilisation des capacités de production restant inférieur à la moyenne de long terme.

Contrairement aux attentes, le printemps 2005 a été caractérisé par une poursuite du fléchissement de la production industrielle et une profonde détérioration du climat des affaires. Les industriels éprouvent des difficultés croissantes à répercuter le renchérissement des cours des métaux et de l'énergie dans leurs prix de vente, compte tenu de la faiblesse de l'activité européenne et de l'intensité de la compétition internationale.

Ainsi, l'indice du climat des affaires pour le secteur manufacturier calculé par l'INSEE est passé sous son niveau moyen de long terme, la dégradation concernant surtout les perspectives générales de production, la chute des carnets de commandes étrangers et l'augmentation des stocks. Concernant les exportations, un constat s'impose : la France a décroché depuis l'année 2000.

Un rapport d'étude prospective de la DATAR publié en 2004 souhaite « parler plutôt de mutations industrielles que de désindustrialisation », considérant notamment que la diminution de l'emploi industriel ne signifie pas ipso facto désindustrialisation. Il est vrai qu'on a enregistré jusqu'en 2001, dans 85 % des bassins d'emploi en France, une progression du nombre des établissements industriels et une augmentation des effectifs.

➤ Toutefois, cette analyse mérite d'être relativisée à l'examen des évolutions récentes. L'année 2004 a été pauvre en créations d'emplois, notamment dans l'industrie, et on assiste aujourd'hui à une nouvelle dégradation des perspectives d'emploi dans ce secteur.

Le chômage s'est accru de 3 % en un an, avec une croissance plus vive du chômage des jeunes et une augmentation du chômage de longue durée. Le taux de chômage était de 9,9 % en France en 2004 et s'établit à + de 10 % aujourd'hui.

➤ C'est dans le contexte d'une dégradation des anticipations d'activités dans le secteur industriel et d'une déception sur l'emploi marquée notamment par l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, que le climat social révèle une anxiété et un trouble profonds.

La situation sociale a été marquée depuis 2004 par des clivages, des divisions, et des tensions internes sur l'échiquier syndical. Dans une étude publiée en Octobre 2004, la DARES, l'outil statistique du ministère du Travail, a communiqué les derniers éléments relatifs à la syndicalisation à partir des déclarations INSEE 2003. Le taux de syndicalisation des salariés est globalement de 8,2 %, mais la répartition entre les secteurs est édifiante : 15,1 % dans la seule fonction publique, 15,6 % dans le secteur public, 5,2 % dans les entreprises privées parmi lesquelles 2,5 % dans le commerce et **7,5 %** dans l'industrie.

On assiste aujourd'hui à des divergences grandissantes entre les organisations syndicales et, au sein même de celles-ci, entre des tendances réformistes et l'expression d'un syndicalisme de rupture politisé.

Par ailleurs, même si les comptes définitifs de la Sécurité Sociale ont fait apparaître un déficit un peu moindre que celui qui avait été prévu, ce déficit reste considérable : 11,9 milliards d'euros pour l'ensemble du régime, et 11,6 milliards d'euros pour la seule assurance maladie. Les perspectives sont inquiétantes pour les comptes sociaux dans leur ensemble. La réforme des retraites laisse subsister un besoin important de financement pour la branche vieillesse, et la situation financière de l'UNEDIC, directement liée à l'évolution du marché du travail, est également très préoccupante (le déficit cumulé qui a franchi la barre des 10 milliards d'euros fin 2004 pourrait dépasser les 13 milliards en 2005). Au total, l'ensemble de toutes les prestations sociales versées en France, qui représente près de 30 % du PIB, progresse plus vite que la richesse nationale.

Ainsi, la situation sociale reflète les difficultés d'une situation économique difficile notamment pour un secteur industriel directement confronté à la fois aux grandes évolutions mondiales et à l'enjeu de mutations technologiques sans précédent qui conditionnent l'activité et la pro-activité des entreprises, leurs structures financières, et l'accessibilité des marchés industriels.

- ◆ Dans notre région, la situation n'est pas différente de la tendance nationale. Les résultats des entreprises ont été affectés par la baisse des marges qui ont continué à se dégrader avec des prix de vente majoritairement orientés à la baisse et une très forte hausse des matières premières.

- Les investissements productifs en 2004 sont restés comparables à ceux de 2003, se traduisant par des difficultés pour de nombreuses PMI centrées sur la réalisation de biens d'équipement et la maintenance.

L'activité est orientée à la baisse, notamment pour les entreprises de la Métallurgie locales travaillant dans les secteurs de l'automobile, de l'espace, de la chimie, de la papeterie et du bois.

On constate cependant une légère progression dans le secteur aéronautique, commencée au deuxième trimestre 2004 et dont la tendance continue d'évoluer favorablement. Selon le GIFAS, le chiffre d'affaires aurait progressé en 2004 de 3,2 % avec un redressement de l'activité civile et un recul du marché militaire. Cette activité est directement liée aux productions d'AIRBUS, de DASSAULT et de TURBOMECA.

Toutefois, les sous-traitants de l'aéronautique sont confrontés à des exigences croissantes pour se maintenir sur les marchés : il s'agit de s'adapter aux mutations technologiques et organisationnelles (cf. e-PME), mais aussi d'intégrer de nouvelles certifications exigées à partir de juin 2005, et de trouver les voies d'une amélioration de la compétitivité par rapport aux zones à bas coûts, ainsi que des solutions au financement du risk-sharing.

L'évolution de la marge des entreprises a été à la baisse en 2004, et aucune perspective d'amélioration globale n'est attendue pour les mois à venir. A titre indicatif, 27 % des entreprises régionales ont subi une nouvelle diminution de leurs marges au cours du quatrième trimestre 2004, et seulement 3 % ont pu parvenir à augmenter celles-ci.

Dans ce contexte, l'UIMM-GL a dû malheureusement enregistrer au cours de l'exercice la liquidation judiciaire ou la cessation d'activité de dix entreprises adhérentes, et la disparition de deux autres due à des fusions.

➤ C'est à la lumière de cette détérioration de la compétitivité et d'une visibilité des marchés plus réduite, que peut être analysée l'évolution de l'emploi dans les industries de la Métallurgie pour l'Aquitaine, la Gironde et les Landes.

En 2004, pour la troisième année consécutive, les industries de la Métallurgie ont enregistré une baisse moyenne de leurs effectifs. Cette baisse, de - 3,14 % pour l'ensemble de l'Aquitaine, est en outre aujourd'hui supérieure à celle de l'ensemble du secteur industriel (- 1,91 %), alors qu'elle était en 2003 inférieure. Elle concerne la quasi-totalité des secteurs d'activité et des départements, et tout particulièrement la Gironde.

En effet dans ce département, la baisse des effectifs dans les établissements de dix salariés et plus de décembre 2003 à décembre 2004 a représenté – **5,78 %**.

Cet infléchissement a concerné particulièrement les industries des composants électriques et électroniques (- 13,92 %), les industries des équipements du foyer (- 13,13 %), les industries des biens d'équipement électriques et électroniques (- 7,03 %), les industries des biens d'équipement mécaniques (- 5,54 %), et l'industrie automobile (- 4,49 %).

Dans les Landes, la variation au cours de l'exercice 2004 a représenté – 2,26 %, la baisse concernant plus particulièrement les industries des biens d'équipement électriques et électroniques et les industries des équipements du foyer.

L'ensemble de ces évolutions, qu'il s'agisse des perspectives d'activités industrielles, de la dégradation des marges des entreprises, ou du déclin de l'emploi industriel, contribue à entretenir un marasme à la fois parmi de nombreux dirigeants de PMI, mais aussi parmi les salariés des industries de la Métallurgie.

◆ Dans le même temps, les chefs d'entreprise ne baissent pas les bras et sont prêts à se mobiliser pour adapter des modes de production de plus en plus performants aux nouvelles exigences des marchés. Certaines entreprises de la Métallurgie poursuivent la constitution d'alliances stratégiques et leur ouverture à une meilleure accessibilité des marchés, notamment ceux liés aux grands programmes tels que l'A400M.

➤ En effet, les retombées du programme de l'A400M concernent directement l'amélioration des performances des entreprises et leurs nouvelles façons de travailler, notamment en s'ouvrant au travail collaboratif en vue de la globalisation des offres ainsi qu'à des échanges internationaux et européens.

Ces évolutions ne vont pas sans amélioration des compétences. C'est dans cet esprit que de nombreux acteurs se sont mobilisés autour de l'enjeu des pôles de compétitivité lancés en septembre 2004. S'agissant des industries de la Métallurgie, celles-ci sont directement concernées par les projets élaborés avec les industriels pour les secteurs optique-laser et pour le pôle « Aéronautique, Espace, Systèmes embarqués » qui fait l'objet d'une candidature commune de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées.

Cette constitution de pôles de compétitivité passe par la mise en réseau sur le territoire régional et supra-régional de l'ensemble des moyens et compétences existant autour des activités concernées. La constitution des dossiers de candidature, à laquelle l'UIMM Aquitaine, et notamment l'UIMM Gironde-Landes, a activement participé, a montré la forte capacité de mobilisation des milieux industriels locaux autour de cet enjeu important de développement de l'industrie régionale.

➤ En outre, la mobilisation autour des projets de pôles de compétitivité témoigne du positionnement de l'Aquitaine et de la Gironde sur des activités industrielles de hautes performances, à forte valeur ajoutée. Le niveau technologique des grands établissements industriels implantés dans notre circonscription, mais aussi des PMI qui travaillent souvent dans la discrétion sur des produits et des marchés de haute technologie, doit nous conforter dans notre capacité de mobiliser des atouts et des compétences diversifiés nous permettant de tenir notre rôle, y compris au plan international.

Le succès de la mission de la sonde Huygens dont le système de protection thermique a été réalisé en Gironde, la réussite des programmes Ariane, le retour en vol d'Ariane V, ou la réalisation récente du Falcon 7X mobilisant des méthodes industrielles sans précédent, illustrent cette capacité technologique des industries de la Métallurgie de préparer l'avenir dans un monde en pleine mutation.

Les perspectives du secteur aéronautique se traduisent aujourd'hui par l'augmentation de la charge de travail des bureaux d'études et de certains ateliers de fabrication, ce qui augure favorablement les évolutions à venir.

C'est sur cette note d'optimisme dans le contexte économique particulièrement difficile du dernier exercice et du premier semestre 2005, qu'il convient de rappeler les actions conduites par l'UIMM-GL dans les domaines économiques, technologiques, et du développement industriel.

II. L'ACTION INDUSTRIELLE DE L'UIMM GIRONDE-LANDES EN 2004

◆ Rappelons que l'action de notre organisation professionnelle dans le domaine de l'adaptation et du développement industriel se traduit à la fois par :

- une réflexion conduite au sein de la commission économique entre des Dirigeant(e)s de PMI et de groupes industriels, en vue d'identifier et de formaliser l'évolution des besoins des entreprises ;
- l'observation et le suivi de la conjoncture économique des secteurs de la Métallurgie et de leur évolution ;
- la préparation, le montage, le portage, et la gestion d'actions collectives en partenariat avec les pouvoirs publics au bénéfice des entreprises ;
- la participation à des actions globales de promotion du tissu industriel local et régional ;
- l'information et l'échange à travers des ateliers et réunions de travail thématiques entre entreprises, groupes et PMI ;
- ainsi qu'un service d'accompagnement individualisé des entreprises.

Cette action concerne aussi bien le positionnement et le suivi des marchés que l'organisation et la structuration des secteurs d'activités, mais aussi l'exigence de nouvelles normes et de nouvelles compétences, ainsi que la promotion et la communication des savoir-faire de notre tissu industriel.

◆ Le détail des actions conduites au cours du précédent exercice par les industriels et les services de l'UIMM-GL figure en annexe de ce rapport d'activité.

Il convient de souligner toutefois quelques grandes orientations de cette activité au cours des derniers mois.

➤ La poursuite de l'action collective conduite autour du programme A400M avec la participation des grands établissements industriels locaux, notamment THALES AVIONICS et EADS SOGERMA, porte ses fruits :

- la gestion du partenariat institutionnel élargi qui avait été souhaité pour la conduite de ce projet a parfaitement fonctionné ;
- sur le plan de la communication, 5 numéros d'un bulletin spécial « A400M infos » ont été édités et ont fait l'objet de 3 722 téléchargements via internet ; 3 réunions générales à l'intention des industriels ont été organisées ;
- la gestion et le suivi de cette action ont donné lieu à 62 réunions de la « TASK FORCE » constituée pour conduire l'action, et 9 réunions de gestion de l'information ;

- 88 donneurs d'ordre ont été rencontrés par les chargés d'affaires ;
- 145 PMI, dont 83 dans notre circonscription, ont participé à cette action ;
- 75 PMI ont obtenu des informations ciblées et détaillées sur la base de contacts approfondis et 36 ont été consultées au moins une fois, parmi lesquelles 11 dont 2 groupements ont obtenu en 2004 des marchés à hauteur de 3 206 K€. (Ce chiffre d'affaires s'établit à 8 308 K€ pour 15 PMI en Juin 2005).

Cette action se poursuit, intégrant des alliances d'entreprises et des transferts de technologies, mais ouvrant aussi d'autres horizons que le strict programme de l'A400M. Une meilleure communication entre acheteurs, fournisseurs et sous-traitants, ainsi qu'une plus grande ouverture de certaines PMI à l'international sont aussi à mettre à l'actif des retombées de cette action.

- Cette ouverture à l'impératif de l'internationalisation pour certaines PMI a débouché sur l'organisation d'une mission à Séville en vue du rapprochement avec des PMI d'Andalousie permettant d'accéder aux commandes d'EADS CASA (pour sept entreprises). Cette orientation a été facilitée par l'implantation d'un de nos adhérents à Séville (JP. REMEZY – JPR CAP).
- La structuration globale de l'action A400M a également permis une meilleure visibilité des forces et des faiblesses des entreprises locales et devrait permettre à celles-ci de se positionner dans une logique de marketing industriel par rapport aux attentes des donneurs d'ordre.
- Dans le même sens, la nécessité de l'adaptation de l'action commerciale aux nouvelles exigences des marchés a conduit à la réalisation d'une enquête auprès des donneurs d'ordre en dehors du secteur ASD, ainsi qu'à la conception de trois modules de formation concernant l'approche des marchés, la préparation des entretiens commerciaux et techniques, et la stratégie de constitution des alliances et groupements.
- Par ailleurs, l'UIMM a poursuivi en 2004 l'action collective lancée en vue du soutien et de la mise en place du système de management par la qualité, avec pour résultat 26 nouvelles entreprises certifiées.
- Notre organisation professionnelle a également poursuivi son action en vue de la promotion des entreprises locales, sous plusieurs formes :
 - par l'optimisation du site internet www.aquitaine-industrie.com qui intègre les savoir-faire actualisés de 486 entreprises et qui connaît une moyenne mensuelle de 3 158 utilisateurs différents représentant 695 327 pages lues en 2004, (soit près de 59 000 pages par mois au cours du dernier exercice et plus de 2 millions de pages depuis avril 2001) ;

- par la réalisation d'un nouveau site www.aerospace-technology.com ouvert le 9 juillet 2004 et présentant des savoir-faire spécialisés de 168 entreprises ;
 - par la préparation d'un annuaire bilingue Aerospace Technology ;
 - par la réalisation de stands collectifs :
 - pour 16 entreprises au Salon MIDEST 2004,
 - pour 12 entreprises au Salon AEROMART 2004,
 - pour 4 entreprises au Salon ELEC 2004.
- Enfin, l'UIMM-GL s'est impliquée en 2004 dans l'accompagnement des mutations industrielles pour les PMI, notamment à travers des actions d'information et de structuration de la fonction « veille technologique et concurrentielle » en partenariat avec l'État et l'association Bordeaux Technowest.
- L'UIMM a également participé à l'action de structuration « e-PME » en liaison avec l'AFNET, à travers l'organisation de réunions par visioconférence au sein des établissements DASSAULT Mérignac et THALÈS AVIONICS, la création d'un module internet et d'un CD-Rom. Ces actions concernent l'intégration de nouveaux modes d'échanges numérisés dans les systèmes productifs.
- Il est à noter toutefois que deux actions prévues ont dû être annulées faute de participants :
- l'une concernait la possibilité d'accompagner le développement du travail collaboratif par la mise en place des échanges numérisés entre cinq groupements d'entreprises ;
 - l'autre concernait l'adaptation des sous-traitants des industries chimiques aux nouvelles exigences en vue des normes UIC établies pour l'habilitation des entreprises extérieures.
- ◆ Au total, l'action industrielle de l'UIMM a concerné :
- **Pour le service individualisé aux entreprises**, l'aide à la recherche d'information, l'accompagnement pour le montage de dossier de soutien individuel, la recherche de partenaires ou de repreneurs, le soutien à la constitution d'alliances et au financement dans leurs phases de démarrage, mais aussi l'accompagnement de certains adhérents dans des situations économiques difficiles.
- **S'agissant des actions collectives**, 12 actions collectives ont été conduites en 2004, ouvertes à 310 entreprises dont 199 dans la circonscription de la Gironde et des Landes. Le montant des subventions versées en 2004 pour les actions en cours ou réalisées a représenté 229 315 €, et le montant des subventions sollicitées pour les nouvelles actions engagées au cours de l'exercice, 330 648 €.

Le montant total des subventions générées par l'activité 2004 représente 478 629 €.

Ces sommes sont significativement inférieures à celles qui ont été mobilisées en 2003, pour plusieurs raisons :

- retard du programme A400M ;
- difficultés de liaisons État-Région dans le cadre de la fin du contrat de plan ;
- nouvelles modalités de mise en œuvre des actions collectives et réduction de la trésorerie des pouvoirs publics.

Il convient toutefois de leur associer les retombées induites pour les entreprises, et notamment les 8 308 K€ de chiffre d'affaires obtenu dans le cadre de l'action A400M.

◆ **Pour conclure sur ce volet** de l'action de l'UIMM-GL, on peut relever :

- que l'exercice 2004-2005 a été marqué par une réduction du potentiel d'intervention publique à travers les actions collectives ;
- que l'UIMM a porté son effort sur l'organisation d'une meilleure accessibilité des marchés liés aux grands programmes et sur l'accompagnement des mutations industrielles ;
- que le contexte économique et les difficultés rencontrées par de nombreuses PMI n'ont pas favorisé une forte mobilisation autour de l'ensemble de ces actions, même si les entreprises qui ont participé ont pu tirer profit de manière significative des actions conduites.

L'action industrielle en 2004 a mis en évidence l'importance essentielle de la visibilité et de l'accessibilité des marchés pour le tissu des PMI.

Elle a également illustré un recentrage stratégique, à la fois de la part des pouvoirs publics, confrontés aux exigences de la maîtrise budgétaire, et de la part des industriels qui ressentent la nécessité d'engager une réflexion approfondie sur leur positionnement et sur la structuration du potentiel économique régional.

Le travail accompli cette année a permis en effet de mettre en évidence les vulnérabilités de notre tissu industriel et la segmentation des différentes entreprises qui le constituent. Les réflexions conduites au sein de la commission économique nous engagent à faire porter l'effort désormais sur la réflexion stratégique et sur l'amélioration des performances et de la compétitivité des PMI, ainsi que sur l'innovation. Ces orientations pourront se développer à la fois sur la base d'échanges constructifs entre les PMI, mais aussi entre les groupes industriels et les PMI, et aussi par l'accompagnement de la mise en œuvre de moyens concrets dans les PMI.

S'agissant de l'emploi, l'UIMM-GL poursuit bien entendu par ailleurs sa mission centrale d'action juridique et sociale au service des entreprises.

III. L'ACTION JURIDIQUE ET SOCIALE AU COURS DE L'EXERCICE 2004

Cette action qui constitue le « cœur de métier » de l'UIMM, revêt des missions plurielles que l'on peut regrouper autour des thèmes suivants :

- Négociation collective ;
- Promotion de l'emploi, des compétences et des métiers industriels ;
- Développement et renouvellement des compétences par la formation continue, par la formation initiale, et par la formation d'ingénieurs de terrain ;
- Information, conseil, et assistance juridiques des entreprises dans les relations du travail.

◆ **Négociation collective** :

➤ Notre identité de syndicat professionnel (Loi 1884) nous confère un rôle particulier en matière de négociation collective, car ce sont les Branches en France qui constituent le pivot de la négociation collective qui fixe par des orientations normatives les règles du jeu du travail par secteur d'activité.

Chaque secteur a ses contraintes et ses logiques spécifiques. Il appartient donc à chaque secteur, dans le cadre de la négociation collective, d'établir le juste équilibre du curseur, qui lui permet de maintenir et poursuivre son activité et son développement tout en laissant la plus grande marge de manœuvre à chaque entreprise, afin de limiter un interventionnisme qui viendrait compliquer, voire entraver, la bonne gestion des entreprises.

C'est pourquoi l'UIMM-GL a continué en 2004 à exercer sa vigilance face aux tentatives de dévoiement ou de contournement dans ce domaine, susceptibles de provenir non seulement des services de l'État à travers des systèmes infra-légaux de « coordination » ou de « concertation tripartite » à caractère interprofessionnel, mais également de certaines organisations interprofessionnelles susceptibles de s'engager sur la voie de la négociation de dispositifs à caractère normatif, c'est-à-dire susceptibles de s'appliquer aux entreprises de la Métallurgie. C'est dans cet esprit que l'UIMM-GL, comme d'ailleurs la Fédération Régionale du Bâtiment, a été conduite à s'opposer à l'applicabilité pour les entreprises de la Branche d'un accord sur l'épargne salariale inter-entreprises négocié par le MEDEF Gironde.

➤ Par ailleurs, l'activité paritaire de l'UIMM-GL a été consacrée au cours de l'exercice précédent à plusieurs réunions de nos commissions paritaires régionales et locales, ainsi qu'à l'organisation de plusieurs jurys paritaires pour nos certificats de qualification professionnelle.

La négociation collective pour la Gironde et les Landes a porté en 2004 et 2005 sur trois sujets principaux pour les industries de la Métallurgie Gironde-Landes :

- la négociation des minima conventionnels (REG et RMH) ;
 - la négociation sur l'indemnisation maladie maternité ;
 - l'ouverture d'une négociation sur la prévoyance.
- S'agissant de la négociation des minima conventionnels, la commission paritaire de la Gironde et des Landes s'est réunie à trois reprises, et a abouti à la conclusion de deux accords :
 - le premier conclu le 15 décembre 2004, a fixé les rémunérations effectives garanties (REG) pour l'exercice sur la base d'une augmentation de 2,8 % par rapport aux REG 2003 ;
 - le second conclu le même jour a fixé une nouvelle valeur du point servant au calcul de la prime d'ancienneté (RMH) applicable à compter du 1^{er} janvier 2005, et correspondant à une augmentation de 2 % par rapport à la valeur du point précédente conclue le 1^{er} septembre 2001.

Ces deux accords ont été étendus par arrêté ministériel du 4 avril 2005 paru au JO du 14 avril.

Il faut noter qu'ils ont été signés uniquement par l'USM-Force Ouvrière, à l'exclusion de toute autre centrale syndicale, y compris la CGC. En effet, les autres syndicats de salariés souhaitaient pouvoir conclure des augmentations bien supérieures, au-delà même d'un « rattrapage » de l'incidence des Lois Aubry.

Il convient de souligner en effet que ces négociations sont intervenues dans le cadre de l'impact et des conséquences des Lois Aubry portant notamment sur la revalorisation mécanique du SMIC et l'absorption des minima conventionnels des six premiers échelons de notre convention collective. Ce rattrapage des minima conventionnels provient des augmentations du SMIC induites de la garantie différentielle destinée à compenser pour les salariés au SMIC l'impact salarial des 35 heures. Il convient de préciser à cet égard que les premiers échelons revalorisés de notre grille de classification sont toujours restés supérieurs au SMIC. La commission sociale est donc conduite à gérer un écrasement de la hiérarchie des salaires conventionnels et un lissage des différents échelons. En parallèle, notre organisation professionnelle nationale a engagé une négociation collective sur la réforme de la grille des classifications.

- La négociation collective s'est également traduite pour la Gironde et les Landes par l'extension par arrêté ministériel du 9 juin 2004 (JO du 23 juin 2004) de l'accord conclu le 17 octobre 2003 entre l'UIMM-GL et l'USM-FO portant sur les modalités d'indemnisation maladie-maternité. Cet accord portant avenant à la convention collective de la Métallurgie de la Gironde et des Landes sécurise au plan juridique la pratique de la prise en charge par les salariés de la CSG et CRDS pour le calcul de l'indemnisation maladie-

maternité. En effet, des décisions jurisprudentielles arrêtées sur la base de recours contentieux de la CGT avaient mis en cause cette interprétation des textes conventionnels et légaux. Celle-ci vient toutefois de faire l'objet d'un revirement de jurisprudence récent.

La contrepartie obtenue au plan national à l'acceptation des syndicats de salariés de voir cette interprétation précisée par des avenants conventionnels, a consisté à l'engagement d'ouverture, dans les circonscriptions territoriales, d'une négociation sur la prévoyance.

- La négociation collective sur la prévoyance a été engagée en 2004 à la suite d'une première réunion en septembre 2003, donc avant le 1^{er} janvier 2005 conformément aux prescriptions de l'accord national du 26 février 2003. Elle a fait l'objet jusqu'ici de trois réunions de la commission paritaire de la Gironde et des Landes. Une enquête a été réalisée par l'UIMM-GL, qui a permis de recueillir l'opinion de 123 entreprises représentant un effectif total de 17 020 salariés, en vue d'établir un état des lieux sur les dispositifs de prévoyance collective dans les entreprises de la Métallurgie de la Gironde et des Landes.

En liaison avec le CODIR de l'UIMM-GL et dans le cadre des orientations discutées au plan national, la commission sociale a proposé aux partenaires sociaux la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2006 d'un régime de prévoyance comportant prioritairement une garantie décès pour les salariés mensuels ayant plus d'un an d'ancienneté, à l'exclusion des salariés relevant de « l'article 4 bis » (niveau V échelons 2 et 3 de la grille de classification) déjà couverts au titre de l'article 7 de la convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947.

Cette négociation se poursuit en 2005. Toutefois, devant les difficultés économiques et sociales rencontrées par les entreprises et le constat de propositions syndicales très éloignées du projet présenté par la délégation patronale, la dernière réunion consacrée à cette négociation a été reportée au deuxième semestre 2005.

◆ **Emploi et connaissance des métiers industriels :**

➤ Comme chaque année, l'UIMM-GL a participé régulièrement aux réunions techniques ou paritaires consacrées aux plans local et régional au suivi de l'emploi et des compétences dans les industries de la Métallurgie.

- C'est ainsi qu'elle a participé au CODEF (Comité Départemental de l'Emploi et de la Formation) et à la CREF (Commission Régionale Emploi Formation) au titre d'une part de la consultation par l'État de la Branche Professionnelle, et d'autre part de celle par le Conseil Régional en vue de l'élaboration du programme régional de formation.
- Elle a aussi participé aux réunions de la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi qu'elle a préparées en vue d'évoquer avec les organisations syndicales la situation de l'emploi régional, l'activité des ADEFIM, le bilan de

l'engagement de la formation professionnelle des industries de la Métallurgie et l'élaboration du contrat régional d'objectifs.

- Notre chambre syndicale a également conduit les enquêtes annuelles relatives aux effectifs et aux salaires réels en janvier et septembre 2004, indispensables pour un suivi rigoureux de notre marge de manœuvre en matière de négociation collective.
 - Enfin, l'UIMM-GL a développé son service de soutien à l'embauche et à la formation, d'une part à travers les relations établies avec des associations de demandeurs d'emploi, d'autre part à travers le fonctionnement de la rubrique « compétences et ressources humaines » en ligne sur son site internet.
- Par ailleurs, l'UIMM-GL a conduit des actions particulières et proposé aux entreprises des dispositifs et des outils permettant de soutenir le développement et le renouvellement de leurs compétences.
- Ainsi, **l'engagement de développement de la formation professionnelle pour la Métallurgie Aquitaine (EDDF)** signé le 3 avril 2004 avec l'État a permis au Comité Technique Régional des Aides de débloquer un montant global de plus de 300 000 € destiné au soutien financier de l'investissement formation au sein de dix entreprises de la Métallurgie. Il s'agissait du dernier exercice de ce dispositif intéressant pour les entreprises et qui mérite d'ouvrir avec l'État un nouveau dialogue afin de déterminer la possibilité de signer un nouvel accord ou de prolonger le dispositif existant.
 - L'UIMM-GL a également géré, au sein de la commission de concertation régionale animée par la DRTEFP, **le dispositif « objectif cadres »** qui a pour objet d'aider les entreprises qui forment leurs techniciens ou cadres intermédiaires afin de les conduire à une certification de niveau II ou I : un seul dossier a pu bénéficier en 2004 de ce dispositif pour une formation ITII, l'instruction de 5 dossiers étant engagée en 2005.
 - L'UIMM-GL s'est également impliquée dans la promotion et l'organisation des **certificats de qualification paritaire de la Métallurgie (CQPM)**, à la fois en tant que centre d'examen, centre de ressource et participation à la création nationale d'un nouveau CQPM.

En tant que centre d'examen, notre organisation professionnelle a organisé 26 sessions d'épreuves de qualification pour 121 candidats présentés avec un taux de réussite de 85 %.
En tant que centre de ressource, elle a été conduite à valider 71 dossiers techniques adressés par plusieurs chambres syndicales territoriales centres d'examens.

Enfin, elle a participé à la refonte nationale de la qualification « Assistant technico-commercial industriel » qui a abouti en 2004 à la validation par la

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la nouvelle qualification « Technico-commercial industriel ».

➤ L'UIMM-GL s'est également particulièrement impliquée dans la ***promotion de l'emploi et des métiers industriels*** auprès des pouvoirs publics, du grand public et de l'Éducation Nationale, à travers plusieurs outils et manifestations :

- Elle s'est impliquée tout particulièrement dans la préparation du Contrat Régional d'Objectifs des industries de la Métallurgie en Aquitaine signé entre l'UIMM Aquitaine, l'État et le Conseil Régional d'Aquitaine en vue d'organiser une meilleure concertation tenant compte de l'évolution des besoins de l'industrie dans les orientations des dispositifs de formation initiale et continue. En dépit d'une contribution très active de notre organisation professionnelle, la signature de ce contrat d'objectifs, qui doit avoir pour effet de consulter la Branche Professionnelle pour toute ouverture ou fermeture de section de formation relative à nos activités, a fait l'objet de plus de quatre années d'instruction de la part des services du Conseil Régional. L'essentiel est que nous ayons pu aboutir. Toutefois, nous pouvons regretter que le Conseil Régional n'ait pas souhaité pour l'instant prendre en compte dans le cadre de ce contrat le nouveau dispositif des « contrats d'objectifs et de moyens » créé par la Loi Borloo du 18 janvier 2005 dans le cadre du plan national de développement de l'apprentissage. En effet, les textes prévoient que ces contrats destinés au développement de l'apprentissage peuvent être conclus entre l'État, les régions et les organisations professionnelles afin de créer les conditions d'une concertation et d'une mobilisation de tous les acteurs de l'apprentissage au service du développement de la filière professionnelle. Le Conseil Régional d'Aquitaine, réuni le 20 juin 2005, a préféré mettre l'accent sur des actions transversales, remettant à plus tard la concertation avec les Branches Professionnelles.
- Parmi les orientations soulignées dans le cadre du contrat régional d'objectifs, il convient de rappeler l'importance d'une meilleure connaissance de l'industrie et de ses métiers par les jeunes. C'est ainsi que l'UIMM-GL a conduit cette année l'opération « Bravo l'Industrie » avec 13 établissements scolaires de la Gironde et des Landes jumelés dans un partenariat actif avec 13 entreprises industrielles. Outre la découverte des métiers industriels par les jeunes collégiens et lycéens, cette opération a abouti à la concrétisation de projets et de réalisations diversifiés qui représentent un réel enrichissement à la fois pour les jeunes et pour les entreprises volontaires.
- Dans le même esprit, l'opération « Planète Métal » a été poursuivie avec le Rectorat pour la deuxième année consécutive en vue de la promotion des métiers de l'industrie au travers d'un stand commun avec la Branche Professionnelle lors du Salon AQUITEC qui a eu lieu en mars 2004.
- L'opération « BOOSTER », initiée par le réseau des AFEPT, et relayée par l'UIMM-GL, s'est traduite par le passage en Gironde du 29 mars au 3 avril 2004 d'un camion itinérant équipé de postes informatiques et de logiciels de

jeux destinés à promouvoir sous une forme ludique l'intérêt pour les métiers industriels.

- Au-delà de ces opérations, un rapprochement a été entrepris avec le Rectorat en vue de la préparation d'un partenariat suivi, sur la base de l'implication particulière au sein du Bureau de Mmes Marie-Christine LEBLANC et Laurence LARRIEUX. Cette implication volontariste de l'UIMM-GL a permis l'organisation de rencontres avec des lycéens et des lycéennes ainsi qu'avec des enseignants, sur la base de témoignages de professionnels. Elle s'inscrit également dans l'objectif de la préparation des périodes de « découverte des métiers » qui seront organisées au sein de l'Éducation Nationale à la suite de la Loi Fillon à partir de la rentrée prochaine.
- Il convient d'insister à cet égard sur l'accent mis au cours du précédent exercice, à travers l'ensemble des actions de découverte et de promotion des métiers industriels, sur l'intérêt de l'ouverture des métiers techniques de l'industrie aux femmes et aux jeunes filles. L'UIMM-GL a été la première chambre syndicale territoriale à s'engager dans une convention en faveur de la promotion de l'emploi au féminin dans l'industrie signée avec la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité. Cette convention n'est pas seulement une déclaration d'intention. Elle s'est traduite par des actions concrètes depuis sa création en 2004 :
 - Ainsi, l'UIMM-GL a participé dans ce cadre à l'élaboration d'un CD-Rom « Atout mixité » réalisé en partenariat avec la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, ainsi que le Conseil Régional. Cet outil interactif a été adressé à l'ensemble des adhérents en mars 2004 en vue de promouvoir les atouts de la mixité dans l'industrie.
 - Par ailleurs, la deuxième opération de qualification des conductrices de systèmes de production automatisés de FORD et GETRAG a été menée avec succès jusqu'à son terme : à l'issue d'un parcours de formation de dix-huit mois, onze femmes engagées dans cette opération de professionnalisation ont pu obtenir un CQPM et un titre homologué.
 - Notre chambre syndicale a également participé en janvier 2004 au forum « Femmes et Entreprises » qui a rassemblé plus de deux cents personnes autour de trois tables rondes.
 - Comme chaque année, notre organisation professionnelle a également été associée au jury d'attribution et à la remise officielle du prix de la vocation scientifique et technique des jeunes filles en décembre 2004.
 - Cette implication dans la promotion des métiers industriels auprès du public féminin est essentielle pour plusieurs raisons, parmi lesquelles la nécessité d'améliorer l'image de l'Industrie. C'est pourquoi, elle a pris une dimension nationale à travers l'organisation par l'UIMM de l'opération « IndustriELLE » lancée en mars 2004 au plan national. Cette campagne de sensibilisation et de communication a connu son point d'orgue le 11 mai

2005 à travers les « 1^{ères} rencontres IndustriELLES » au Palais Omnisports de Paris Bercy. A la suite de la mobilisation continue de l'UIMM-GL sur ce thème, notre chambre syndicale a pu être brillamment représentée par plus de 220 femmes et jeunes filles issues des entreprises et des collèges et lycées participant aux actions Bravo l'Industrie, accompagnées de plusieurs femmes chefs d'entreprise de la Métallurgie.

➤ L'année 2004 a également été marquée par la **réforme de la formation professionnelle** issue de l'accord interprofessionnel puis de la Loi du 4 Mai 2004, et de l'accord de branche du 20 juillet 2004. L'UIMM Gironde-Landes s'est organisée pour assurer la pleine maîtrise des nouveaux dispositifs, tant sur le plan juridique que sur le suivi des nouvelles règles de prise en charge pour les entreprises.

Deux réunions générales d'information sur cette réforme ont été organisées par l'UIMM-GL en juin et octobre 2004, dont l'une avec la participation du Directeur de l'AGEFAL et du COPACIF, M. Gilles LOFFREDO, avant la fusion de ces deux organismes nationaux. Un outil d'explication a été réalisé et mis en ligne sur notre site internet.

Par ailleurs, une réunion spéciale du GERHM (Groupe d'Échanges sur les Ressources Humaines et les Métiers) a été consacrée aux conséquences de cette réforme pour les groupes industriels, avec les DRH et responsables de formation des établissements.

Ainsi, l'UIMM-GL a eu l'occasion de délivrer plusieurs messages importants aux entreprises de la Métallurgie, parmi lesquels :

- les modalités et l'intérêt d'une articulation des différents dispositifs de formation disponibles ;
- la possibilité d'envisager la formation en dehors du temps de travail sur la base d'un outil de simulation à disposition des entreprises ;
- la promotion du contrat de professionnalisation qui offre des avantages nouveaux tant en matière d'exonération de charges que de formations en CDD ou CDI ;
- la promotion des CQPM, non seulement dans le cadre de période de professionnalisation mais aussi dans celui des contrats de professionnalisation.

En effet, concernant ce dernier point, la réforme de la formation a renforcé la pertinence des qualifications professionnelles qui apparaissent comme l'une des pièces maîtresses du nouveau dispositif, et l'aboutissement de l'individualisation de la formation encouragée et soutenue par l'UIMM.

C'est ainsi que le dispositif des CQPM est en cours d'évolution autour de plusieurs thèmes : le développement des qualifications inter-industrielles, la révision des qualifications existantes, l'ouverture du dispositif de certification à la VAE (Validation

des Acquis de l'Expérience) et l'assouplissement des conditions de délivrance aux demandeurs d'emploi.

A travers cette réforme de la formation professionnelle, c'est l'enjeu d'une plus grande professionnalisation, d'une meilleure individualisation et d'une véritable évaluation qui est mis en exergue. C'est aussi tout un nouveau droit de la formation professionnelle qui est élaboré.

◆ **Développement des compétences par la formation initiale et continue :**

L'action 2004 en matière sociale s'est également portée comme tous les ans sur les orientations données par la Branche dans les domaines de la formation initiale et continue.

➤ S'agissant de la formation continue, la restructuration et la rationalisation de l'AFPI Sud-Ouest se sont poursuivies sous l'impulsion de son Président M. Bertrand SAVE en liaison avec l'expression par la Branche Professionnelle des besoins constatés en matière d'individualisation des formations, d'évaluation des compétences, de gestion des ressources humaines et de management qualité. Les nouveaux dispositifs liés à la réforme de la formation professionnelle ont été intégrés, ainsi que l'objectif de promouvoir la professionnalisation et la certification, dans un contexte où la demande en matière de formation professionnelle a été affectée par la situation économique. Notre organisation professionnelle, dans ce contexte difficile, est satisfaite de l'effort de gestion réalisé en vue d'assurer la pérennité d'un outil de formation technique performant au service des entreprises industrielles de notre circonscription.

➤ Sur le plan de la formation initiale, M. Gabriel MEYER a poursuivi l'impulsion donnée au CFAI Aquitaine pour le développement de l'apprentissage industriel, à travers notamment :

- l'ouverture de deux nouvelles sections en bac professionnel réalisation d'ouvrages chaudronnés à Bordeaux et pilotage des systèmes de production automatisée à Agen ;
- l'intégration de nouvelles méthodes pédagogiques mises en œuvre à partir des travaux techniques en atelier afin de permettre, dans le cadre de la prise en compte du niveau de plus en plus hétérogène des jeunes à l'entrée de leur période d'apprentissage, aux élèves apprentis d'acquérir les attitudes comportementales et professionnelles attendues dans les entreprises ;
- le développement des outils pédagogiques au service de l'industrie ;
- le développement de l'individualisation de la formation par l'apprentissage grâce à l'utilisation de cinq îlots de formations techniques individualisées (IFTI) en maintenance, réseaux et systèmes d'information, PSI, chaudronnerie, et formation générale ;
- le développement de la mixité.

Les résultats globaux aux examens des élèves formés au CFAI Aquitaine sont toujours supérieurs à 83 %, et 85 % des apprentis en 2004 sont en situation d'emploi ou de poursuite d'études à l'issue de leur période d'apprentissage.

Plus globalement, la Branche est intervenue pour soutenir l'action du CFAI Aquitaine, à la fois vis-à-vis du Conseil Régional d'Aquitaine qui délivre les autorisations d'agrément et vis-à-vis de l'organisation professionnelle nationale qui contrôle le financement d'une part importante du développement de l'apprentissage.

En revanche, notre branche professionnelle a dû exprimer à plusieurs reprises sa vigilance face à des évolutions susceptibles de remettre en cause, d'une part l'autonomie de gestion des CFAI sous le contrôle des industriels, d'autre part la spécificité de l'apprentissage industriel par rapport au dispositif général de l'apprentissage.

L'UIMM-GL réaffirme avec force ces deux principes fondamentaux qui animent l'implication de notre Branche Professionnelle dans le développement d'un apprentissage qui réponde à une logique de la demande en fonction de l'évolution des besoins concrets de l'industrie, et à une logique de la légitimité sur la base de la reconnaissance de la représentation du secteur industriel dans les dispositifs de formation.

Par ailleurs, l'UIMM-GL souhaite qu'une concertation plus active puisse être mise en œuvre à la fois avec le Conseil Régional d'Aquitaine et le Rectorat dans le cadre du Plan National de Développement de l'Apprentissage, et ce autour de quelques grands objectifs principaux :

- améliorer la connaissance des métiers et du monde de l'entreprise à travers l'information et l'orientation professionnelle des jeunes ;
- promouvoir le développement qualitatif de l'apprentissage par une pédagogie différenciée, innovante, et fondée sur l'individualisation des formations ;
- développer le nombre d'apprentis en Aquitaine par l'ouverture de nouvelles sections correspondant aux besoins identifiés au sein de la Branche Professionnelle, notamment au niveau BTS ;
- diversifier les recrutements en attirant vers l'apprentissage de nouveaux publics ;
- promouvoir le développement de formations industrielles pour les niveaux post-Bac ;
- intégrer l'innovation dans le développement de l'apprentissage industriel.

➤ L'UIMM-GL a également poursuivi son implication dans le développement des formations d'ingénieurs correspondant à l'évolution des besoins des entreprises, notamment :

- à travers les formations dispensées par l'Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie présidé par Mme Marie-Christine LEBLANC, qui forme aujourd'hui 230 ingénieurs dans quatre filières (Mécanique, Génie Industriel, Matériaux, Réseaux et Systèmes d'Information) en partenariat notamment avec l'ENSAM, l'ENSEIRB, l'ENSCP et le CESI.
Il convient de souligner que deux de ces filières (Matériaux, et Réseaux et Systèmes d'Information) ont passé avec succès les épreuves d'une nouvelle habilitation en 2004 par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI). Par ailleurs, il convient de souligner que notre Chambre Syndicale a accueilli à Bordeaux les 25, 26 et 27 juin 2004 les X^{èmes} Rencontres Nationales des ITII de France.
- par la réussite de la première année d'installation de l'Institut de Cognitique de Bordeaux présidé par M. Jean-François CLEDEL et dont la création a été soutenue par notre Branche Professionnelle en raison de l'intérêt particulier de cette nouvelle formation pour certaines entreprises. Les entreprises des Industries de la Métallurgie ont accueilli de nombreux stagiaires de cet Institut qui fait partie intégrante, à côté d'autres Ecoles d'Ingénieurs partenaires de la Branche, de la structuration du projet de pôle de compétitivité « Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués ». La création de l'Institut de Cognitique à Bordeaux est un élément important pour le secteur industriel régional. Sur un socle d'informatique, d'automatique, et de sciences humaines appliquées, la cognitique s'attache à la gestion du facteur humain et des systèmes complexes. Elle intéresse donc de nombreuses entreprises de toutes tailles, de la conception des produits à la gestion des systèmes. L'Institut de Cognitique accueille 30 élèves-ingénieurs par an et développe ses formations en fonction de la demande des entreprises, avec le soutien des grands établissements industriels. Il exerce son activité en partenariat étroit avec l'UIMM Aquitaine-Midi-Pyrénées, dans le cadre d'un partenariat Bordeaux-Toulouse et de l'intégration au projet de pôle de compétitivité « Aéronautique Espace et Systèmes Embarqués ».

Bien entendu, l'action conduite par notre organisation professionnelle en faveur du développement des compétences pour l'Industrie s'inscrit aujourd'hui dans un contexte difficile où les industries de la Métallurgie ne sont pas fortement créatrices d'emplois. Toutefois, ce constat ne signifie pas pour autant qu'il n'est pas essentiel de s'impliquer dans le renouvellement des compétences et la préparation des ressources humaines pour l'avenir. Bien au contraire ! Car c'est en assurant d'une part le transfert des compétences entre les générations, d'autre part l'acquisition des nouvelles compétences indispensables au développement des activités industrielles, que le tissu des entreprises régionales pourra conforter sa situation dans un monde ouvert en pleine évolution. La déperdition des compétences et des métiers industriels dans notre région serait à coup sûr au contraire un élément aggravant de fragilité structurelle du tissu industriel. C'est pourquoi l'UIMM-GL entend poursuivre avec volontarisme son action dans ce domaine, en partenariat avec l'ensemble des interlocuteurs concernés.

Cette action en faveur de l'emploi et du renouvellement des compétences n'occulte pas pour autant le rôle de notre organisation professionnelle en vue de faciliter et de réguler les relations normales de travail tout en défendant dans ce domaine les droits de l'Employeur, souvent écrasés par des contraintes de toute nature et une complexité croissante.

◆ **L'action du service juridique de l'UIMM :**

- L'activité du service juridique en 2004 a continué de progresser sur la base d'une augmentation de 22,8 % des services de consultations téléphoniques et d'une augmentation de 24 % des rendez-vous au siège de l'UIMM-GL. En revanche, les rendez-vous en entreprises ont été réduits de 7,5 %.
- Le contenu des consultations du service juridique a connu également des variations :
 - le conseil et l'assistance approfondis, l'aide à la décision stratégique se sont accrus de 34,4 %, représentant 2 803 consultations en 2004 ;
 - le conseil dans le cadre de contentieux s'est accru de 47,4 %, mais continue de représenter une faible partie de l'activité du service juridique ;
 - les renseignements juridiques se sont accrus de 15,15 %, soit 2 674 consultations ;
 - les prestations en matière de contrôle médical par l'employeur ont connu une baisse de 15,8 %.

L'exercice 2004 fait ressortir à travers l'activité du service juridique une augmentation substantielle des questions relatives aux élections et à la gestion de la représentation du personnel, à l'inaptitude professionnelle, à la réforme de la médecine du travail ainsi qu'au droit de la formation professionnelle qui a connu lui aussi des évolutions notables.

- Le service juridique de l'UIMM-GL a également développé son action de manière notable dans le domaine de la communication juridique. Il convient de souligner à cet égard que les consultations des rubriques juridiques du site www.uimm3340.com ont littéralement « explosé » en 2004, avec une augmentation de 134 % par rapport à l'exercice précédent. La communication juridique a par ailleurs été organisée selon plusieurs modalités :

- La communication écrite a pris la forme de la poursuite de la parution mensuelle du magazine Juris Industrie, de la mise en ligne sur le site réservé aux adhérents des éléments d'actualité juridique et des dossiers de fond utiles à leur gestion des ressources humaines, mais également de la rédaction de plus de 50 fiches d'informations « Juris Pratique » ainsi que de celle de dossiers thématiques consacrés par exemple à la réforme de la médecine du travail, à la réforme du 4 mai 2004 sur le dialogue social et la formation professionnelle, ou sur les barèmes sociaux de l'exercice.

- Les réunions d'information et de formation ont concerné la tenue de 5 Ateliers du Droit Social consacrés aux services de santé au travail, aux institutions représentatives du personnel, au contrat de travail et au droit de la formation professionnelle ; 2 réunions-séminaires « INDUSTRIE ET DROIT SOCIAL » ont été consacrées à la réforme des retraites et au nouveau dispositif légal et conventionnel de la formation professionnelle dans la Métallurgie (accord UIMM du 20 juillet 2004).

➤ Enfin, le service juridique a été conduit à participer à de nombreuses réunions relatives à des instances dans lesquelles l'UIMM est mandatée pour la défense des entreprises (21 réunions CRAMA/CTR ; TASS ; CODEF), ainsi qu'à des réunions avec les pouvoirs publics (DRTEFP/CTRA-EDDF ; DDTEFP ; CRAQ), les partenaires sociaux (CPRE ; CPGL ; Jurys CQPM) et d'autres partenaires (Salon AQUITEC, réunions d'information des maîtres d'apprentissage).

➤ Le service juridique de notre organisation professionnelle a été confronté en 2004 à des évolutions et des réformes importantes qui ont nécessité, non seulement de développer une information pertinente et performante auprès des adhérents, mais également de faire évoluer les compétences et l'organisation du service.

Ainsi, outre les compétences générales des juristes qui constituent au sein de la chambre syndicale ce service, ceux-ci ont été conduits à endosser chacun une grande spécialité d'expertise juridique : le droit de l'environnement, l'hygiène sécurité et la santé au travail ; le droit de la représentation du personnel ; les accidents du travail ; et le droit de la formation professionnelle.

Cette capacité de notre organisation professionnelle à suivre avec un réel potentiel d'expertise, les grandes évolutions juridiques qui conditionnent aujourd'hui l'activité des entreprises, fait partie intégrante de la défense et de la promotion de l'Industrie et des Entrepreneurs industriels.

IV. QUELLE DÉFENSE POUR L'INDUSTRIE ET LES ENTREPRENEURS INDUSTRIELS ?

Il n'est pas facile de défendre l'Industrie et les Entreprises dans une période confrontée à la fois à l'accélération des mutations technologiques, à l'ouverture d'une concurrence mondialisée, caractérisée par la montée en puissance des économies émergentes et par la crispation de replis corporatistes ou idéologiques au sein d'une société qui développe le culte de la contrainte et de la complication juridiques.

Mais c'est précisément la raison pour laquelle il est important de se rassembler au sein d'une organisation professionnelle qui a l'avantage d'être l'interface directe, l'expression directe des besoins, des problèmes, et des attentes des industriels.

◆ C'est dans ce cadre que l'UIMM-GL s'est impliquée en 2004 dans l'échange d'une part avec les représentants de l'Etat, d'autre part avec les candidats aux élections

régionales, afin de participer à la détermination des objectifs stratégiques pour l'Industrie aquitaine.

Ces échanges ont été l'occasion pour certains de constater que l'importance de l'enjeu industriel pour l'Aquitaine était reconnue.

En revanche, beaucoup ont constaté aussi que notre société était trop cloisonnée et que le décalage s'accusait entre l'univers des décideurs politiques et les acteurs de la vie économique.

La position constante de notre organisation professionnelle a toujours été d'affirmer avec force et par une indépendance active et participative, la nécessité pour les acteurs institutionnels et les décideurs politiques de tenir compte de l'expression ascendante des attentes, des visions de cette part constitutive de la société civile que représentent les entrepreneurs, et particulièrement les entrepreneurs de l'Industrie. Car l'Industrie est productrice de valeur, de biens et de services, d'innovation, de progrès. Car l'Industrie est confrontée à l'impératif de gestion des contraintes comme nulle autre activité, exposée aux tourmentes d'un monde ouvert hyperconcurrentiel autant qu'aux exigences de la technique en évolution constante.

C'est dans cet esprit que notre organisation professionnelle a proposé en 2004 un plan pour l'Industrie aquitaine, et qu'elle continue d'entretenir des relations étroites avec les relais d'opinion, les parlementaires, les élus locaux et les responsables administratifs pour affirmer la présence et la vigilance constantes des acteurs industriels pour la défense de l'Industrie.

◆ C'est dans cet esprit aussi qu'elle entend faire évoluer les relations avec les autres acteurs du monde de l'entreprise, qu'il s'agisse des organisations syndicales ou des organisations d'employeurs.

➤ Ainsi, l'UIMM-GL souhaite développer avec les partenaires sociaux des échanges, sur la proposition de M. Jean-François CLEDEL, sur des thèmes de dialogue social qui ne soient pas forcément liés aux enjeux de la négociation collective. Dans le contexte difficile que nous connaissons, il paraît en effet indispensable que les syndicats de salariés mesurent l'ampleur des contraintes auxquelles sont confrontées les entreprises, et que le débat social puisse être approfondi sur la base d'une analyse concrète des réalités économiques.

➤ Il est également important d'entretenir avec les organisations interprofessionnelles, MEDEF et CGPME, ainsi qu'avec les autres acteurs de l'économie et du développement local, des relations constructives, fondée sur des règles du jeu transparentes et constantes qui tiennent compte des spécificités de l'industrie et de l'enjeu central d'une représentation industrielle forte fondée sur la Branche Professionnelle.

➤ Dans le même sens, l'UIMM-GL a également poursuivi en 2004 les contacts utiles au développement du partenariat avec les autres branches professionnelles de l'Industrie ainsi qu'au sein de l'UIMM Aquitaine avec les trois autres Chambres

Syndicales territoriales de la Métallurgie. Elle a également participé à la promotion du programme expérimental FAMI (adaptation des PMI aux mutations industrielles) conduit par la CGPME de la Gironde en liaison avec le Ministère de l'Industrie.

➤ L'UIMM-GL s'est également ouverte à des contacts extérieurs en particulier avec les représentants industriels en Allemagne et en Andalousie, à la faveur de missions et de contacts développés sur la base des échanges économiques.

◆ L'UIMM-GL s'est aussi ouverte à d'autres composantes de la société.

➤ Ainsi, elle a participé à une opération de réflexion sur les relations entre l'Armée et l'Industrie conduite par le Général LADEVEZE et le Général FOUURIAT, en liaison avec M. Eric SARRAT (Comité de liaison des services-MEDEF). La participation de représentants du monde de l'industrie à la réflexion conduite dans le cadre de la réforme des armées est un élément intéressant de rapprochement entre deux univers qui obéissent à des logiques, des organisations et des méthodes différentes.

➤ Dans un autre domaine, notre Chambre Syndicale s'est rapprochée de CAP SCIENCES en vue de concevoir une exposition qui devrait se concrétiser en 2006 afin de faire découvrir au grand public les matériaux et les process de l'activité industrielle régionale.

➤ Cette ouverture est aujourd'hui encore largement insuffisante. Mais elle est indispensable. Les réflexions conduites au sein d'un groupe de travail sur la nécessité d'améliorer l'image de l'Industrie et l'image des Industriels dans les représentations collectives et individuelles, nous laissent considérer que beaucoup reste à faire dans ce domaine et que ce chantier-là est sans doute le plus difficile et l'un des plus importants.

Le bon sens conduirait pourtant à reconnaître que l'activité de nos entreprises est au cœur du progrès, qu'elle produit du progrès, des objets utiles, qu'elle améliore la situation des citoyens, qu'elle prépare l'avenir pour nos enfants.

Pourtant, nous avons souvent l'impression que seuls les industriels se préoccupent de l'Industrie. Un constat s'impose : toute évolution positive dans ce domaine ne peut passer que par nous, que par notre volonté, notre capacité de rassemblement, et notre force de conviction.

C'est pourquoi, alors même que les difficultés sont croissantes dans nos entreprises, plus que jamais il est nécessaire d'agir avec volontarisme. La présence et l'action de notre organisation professionnelle constituent à cet égard un support essentiel.

◆ Le moment est venu de nous interroger sur la défense de l'industrie et des entrepreneurs que nous voulons, et de développer pour cela la communication entre nous. Quelques orientations centrales se dégagent à partir du travail accompli par notre organisation professionnelle dans le contexte difficile de ces derniers mois :

➤ L'industrie est vulnérable : elle doit être défendue avec force

- L'indépendance de l'UIMM est la garantie de notre capacité de défense
- Les industriel(le)s sont une composante essentielle de la société civile
- Les acteurs politiques et institutionnels doivent prendre en compte les attentes des industriels
- Nous devons promouvoir un dialogue social responsable
- Les représentations interprofessionnelles de l'entreprise doivent mieux tenir compte de l'industrie
- La communication entre les grands groupes et les PMI doit être approfondie dans un esprit gagnant/gagnant
- Face aux contraintes et aux risques, l'industrie doit approfondir sa réflexion stratégique
- L'industrie doit s'ouvrir davantage pour améliorer son image et celle des patrons

Souhaitons qu'en dépit des difficultés rencontrées par les entreprises de la Métallurgie, nous puissions au sein du creuset de notre Branche Professionnelle, approfondir ces orientations pour préparer l'avenir, permettre aux entreprises de s'adapter, et assurer la pérennité du potentiel industriel local et régional.